

*Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

*La ministre*

*Paris, le*

11 OCT. 2016

Madame la Présidente,

Vous avez sollicité, pour l'association « Handicap international », l'agrément national en application des articles D. 551-1 et suivants du code de l'éducation, relatifs à l'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Cette demande a été soumise à l'examen du conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 septembre 2016.

J'ai décidé d'accorder l'agrément national à votre association. Un arrêté signé en ce sens fera l'objet d'une mention au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma parfaite considération.



Najat VALLAUD-BELKACEM

Madame Claire VAUDRAY-RADISSON  
Présidente de l'association  
« Handicap international »  
138, avenue des frères Lumière  
CS 78378  
69 371 LYON Cedex 08